

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NICE**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Considérant les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Après l'examen comparé des parcours professionnels et mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les conseillers principaux d'éducation dont les noms suivent inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de conseiller principal d'éducation hors classe au titre de l'année 2023 sont nommés par ordre de mérite conseillers principaux d'éducation hors classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DISCIPLINE</b>
BIZOLLON	ANNE	éducation
RITZMANN	DIDIER	éducation
CHIANALE	NATHALIE	éducation
LEROY	NATHALIE	éducation
BRIKI	MURIEL	éducation
GILARDI	MARTINE	éducation
MALOYAN	MURIELLE	éducation
BRETON	EMERIC	éducation
CALVEZ	SEVERINE	éducation
GARDAVOIR-VIART	LEILA	éducation
TEDESCO	ANNE-MARJORIE	éducation
HILAIRE	SEVERINE	éducation
GUERIN	VALERIE	éducation
OUERFELLI	KATHY	éducation
DURAND	ANNE-LAURE	éducation
OLLIVIER	PEGGY	éducation
MERELLE	SABRINA	éducation
MAZLOUMIAN	FRANK	éducation

**Article 2** : Le Secrétaire Général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Nice, le 03/07/2023

Natacha CHICOT  
SIGNE

Voie de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, et ce, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 82,93 % de femmes et 17,07 % d'hommes
- Parmi les promus 83,33 % de femmes et 16,67 % d'hommes